



Canal Seine-Nord Europe, le chantier du siècle pour le département du Pas-de-Calais

Signature des conventions pour la constitution des réserves foncières

Canal Seine-Nord Europe : une chance pour l'emploi que Dominique Dupilet, Président du Département veut saisir

Le projet Canal Seine-Nord Europe constitue pour le Pas-de-Calais un enjeu d'une extrême importance.

Il s'agit pour le Conseil Général d'une occasion réelle de contribuer à la mise en œuvre d'un développement qui soit vraiment durable, permettant d'allier développement économique, emploi, qualité de vie et préservation de l'environnement.

Prenant à bras le corps ce projet, le Président Dominique Dupilet souhaite que le Département y joue son rôle plein et entier dans les différents domaines de sa compétence. Ainsi de l'aménagement foncier pour lequel le Département du Pas-de-Calais décide de la réalisation des études d'aménagement et de la constitution des réserves foncières nécessaires aux aménagements, mais aussi de la voirie départementale, des recherches archéologiques, de la protection de l'environnement et des espaces naturels du Département, du développement économique et bien entendu de l'insertion professionnelle.



■ L'insertion professionnelle : une priorité

L'insertion professionnelle est une compétence que le Département du Pas-de-Calais veut réussir. Il en va de la réduction des inégalités et de la mise en œuvre d'une solidarité bien réelle.

Aussi, lors de la Commission Permanente du 12 mars, le Président s'est-il engagé à ce que, dès maintenant, l'accompagnement des bénéficiaires du RMI dans le Pas-de-Calais s'attache à prendre en compte la formation aux métiers nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du Canal Seine-Nord Europe.

Autrement dit, afin d'ajuster l'offre et la demande futures sur le marché du travail, une réflexion doit être menée dès maintenant pour évaluer les besoins en formation avec Voies Navigables de France mais également la Région et les collectivités concernées. Plus largement, le Président Dupilet s'attachera à faire en sorte que les travailleurs ne soient pas tenus à l'écart des emplois, toutes filières confondues, que la réalisation et l'exploitation du canal engendreront.



■ Associer les entreprises du Pas-de-Calais

L'étude d'impact prend ainsi en compte l'existence d'une production significative provenant du bassin carrier du Boulonnais pour l'approvisionnement en matériaux de construction. Le Président et l'Assemblée départementale s'assureront alors que les entreprises soient incluses dans la liste des fournisseurs pour la construction du canal, tout comme les cimenteries de Lumbres et Dannes.

Le Conseil Général a aussi souhaité que les grandes entreprises de la Région soient consultées sur les travaux. Ce chantier sera l'occasion pour celles-ci de se positionner sur leur savoir-faire.

L'enjeu pour l'emploi est de taille. Le Président et le Département du Pas-de-Calais souhaitent tout mettre en œuvre pour le relever.

Pour notre Département, le chantier du siècle



Pour le Pas-de-Calais, le Canal Seine-Nord Europe constitue un chantier exceptionnel comme l'a été en son temps celui du Tunnel sous la Manche.

Quand il sera mis en service, en 2013, des bateaux de 4400 tonnes, contre 700 aujourd'hui, pourront naviguer dans le nord de la France. L'ouvrage formera une véritable autoroute de transport de fret à grand gabarit. Long de 106 kilomètres dont 26 dans le Pas-de-Calais, il reliera le bassin de la Seine à celui de l'Escaut. Les infrastructures à réaliser dans le département sont conséquentes. Il faudra construire 3 écluses à Havrincourt, Marquion/Bourlon et Oisy-le-Verger, 11 ponts routiers et un pont-canal au-dessus de l'A 26 !

Pour la Collectivité, partenaire depuis le départ du projet, ce canal n'est pas seulement synonyme d'expansion économique (25 000 nouveaux emplois à l'horizon 2030, 11 000 dès la mise à l'eau) et touristique. Il est aussi un exemple à

suivre en matière de développement durable, et de promotion des modes alternatifs de déplacements, essentiels pour l'environnement de demain.

Ce jeudi 22 mars, en signant avec nos partenaires* les conventions pour la constitution des réserves foncières, le Conseil Général donne un signe fort de son engagement dans ce qui constitue pour lui, le chantier du siècle.



Dominique Dupilet
Président du Département
Membre honoraire du Parlement

* Le Conseil Général du Nord, Voies navigables de France, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Flandres Artois, la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais et la Chambre d'Agriculture du Nord.

■ Le Conseil Général du Pas-de-Calais mobilisé pour la décennie à venir

Le Canal Seine-Nord Europe est l'un des plus importants projets de transport en cours. Quand il sera mis en service, en 2013, des bateaux de 4 400 tonnes, contre 600 aujourd'hui, pourront naviguer dans le nord de la France. En intégrant le bassin de la Seine au réseau fluvial européen, l'ouvrage formera une véritable autoroute de transport de fret à grand gabarit depuis le Havre jusqu'à Dunkerque et au Bénélux.

Dominique Dupilet le répète à tout-va : «Pour le Pas-de-Calais, le Canal Seine-Nord Europe constitue un chantier exceptionnel comme l'a été en son temps celui du Tunnel sous la Manche.»

Déterminant pour le développement des modes alternatifs de déplacements, du tourisme, et de l'économie du Département, ce dossier mobilisera le Conseil Général pour la décennie à venir. Ce jeudi 22 mars, sont d'ailleurs signées avec le Nord, V.N.F., la SAFER et les chambres d'agriculture, les conventions foncières engageant cette opération qui aura des effets bénéfiques pour l'emploi.



■ Une bouffée d'oxygène pour l'emploi

En améliorant l'accessibilité des territoires et en structurant la logistique, le Canal augmentera la compétitivité des entreprises et favorisera de nouvelles implantations industrielles. Répartis en quatre zones d'activités au bord du canal, 360 hectares de zones portuaires offriront des services de transports multimodaux et des espaces d'implantation pour l'industrie et la logistique. Au final, ce sont entre 10 000 et 11 000 emplois (dont 4 000 directement sur le chantier) qui seront créés, tandis que l'on en prévoit 25 000 nouveaux à l'horizon 2030.



■ Le projet Canal Seine- Nord Europe dans le Département du Pas-de-Calais

Le tracé global représente 106 km de longueur et concerne le Pas-de-Calais pour environ 26 km. Un choix important pour le Pas-de-Calais, fait par Voies navigables de France (VNF), a été celui de ne pas passer au-dessus du canal souterrain de Ruyaulcourt : le nouveau canal Seine-Nord Europe est donc situé en totalité à l'Est du Canal du Nord. Il en est très proche au Sud, notamment pour passer entre le Canal et l'Autoroute A2, à hauteur d'Hermies et Havrincourt ; il s'en éloigne vers le Nord après avoir écorné Moeuvres, commune de l'enclave du département du Nord, puis remonte de manière quasi rectiligne pour rejoindre le Canal de la Sensée à Aubencheul-au-Bac.

13 communes du département sont situées sur l'axe du fuseau.

Avec 156 hectares et 1 000 mètres de quais, la plateforme d'activités de Cambrai-Marquion est la plus grande des 4 zones portuaires du projet Seine-Nord Europe. Offrant de nouveaux services multimodaux, elle renforcera l'offre logistique, au moment où la plateforme Delta3 de Dourges arrivera à saturation.

Le port favorisera ainsi le développement d'entreprises déjà présentes, mais aussi de nouvelles implantations industrielles, notamment dans les secteurs de l'agro-industrie et de l'alimentaire.

Dans le Pas-de-Calais, Seine-Nord Europe, c'est :

- 3 écluses : à Havrincourt (22,50 mètres de chute), Marquion / Bourlon (20,11 m) et Oisy-le-Verger (25 m),
- 11 ponts routiers et 1 pont-canal au-dessus de l'A26,
- 1 plate-forme d'activités à Marquion / Sauchy-Lestrée,
- 1 quai de transbordement de céréales à Graincourt-lès-Havrincourt,
- 1 escale de plaisance à Havrincourt.

■ Les opérations d'aménagement foncier liées à la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

Pour cette opération de construction d'un ouvrage linéaire, et compte tenu des récentes évolutions législatives avec le transfert plein et entier des opérations d'aménagement foncier au Département, la responsabilité dans le domaine de l'aménagement foncier relève des Conseils Généraux.

Ainsi, les études d'aménagement préalables à la réalisation éventuelle d'une procédure collective d'aménagement foncier agricole et forestier seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord transférant sa maîtrise d'ouvrage au Département du Pas-de-Calais pour les communes concernées et situées dans le Nord.

■ Les études d'aménagement liées au Canal Seine-Nord Europe, du jamais vu !

Il s'agit ainsi d'évaluer l'intérêt et la faisabilité d'un aménagement foncier réalisé par le Conseil Général, grâce à l'analyse des composantes économiques, environnementales et d'aménagement rural.

Compte tenu des emprises du canal (100 à 120 mètres de largeur, 700 hectares) et du souhait de la profession agricole de permettre une répartition des emprises, la superficie d'étude s'élève à 29 000 hectares.

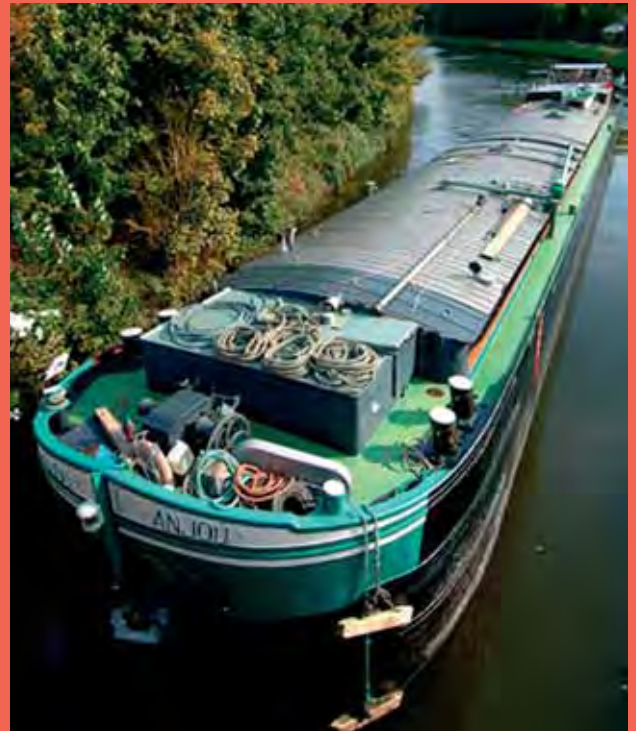
Le Département du Pas-de-Calais assurera la maîtrise d'ouvrage des études d'aménagement (pour un montant estimatif global de 793 500 € TTC) dont le financement est assuré par Voies navigables de France.

Un engagement fort des partenaires

A travers ces études foncières, le Conseil Général du Pas-de-Calais souligne son souhait de voir cet ouvrage se réaliser dans les meilleures conditions pour l'économie locale, agricole notamment, pour l'aménagement du territoire local et pour l'environnement.

Mais l'engagement du Conseil Général va encore plus loin avec une démarche de constitution et de préfinancement de réserves foncières.

En effet, ce projet gigantesque nécessite des emprises évaluées à 700 hectares environ, plateforme portuaire de Marquion comprise.



La Profession Agricole au travers des Chambres d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais est également partie prenante aux actions d'anticipation, de compensation et de réaménagement du territoire agricole et des exploitations agricoles concernées, et souhaite s'impliquer fortement pour faciliter la constitution de réserves foncières.

En attente de la déclaration d'Utilité publique, et afin de saisir toutes les opportunités d'acquisitions de propriétés ou d'exploitations agricoles qui pourraient se présenter le long du tracé de l'ouvrage, un portage financier a été mis en place.

La SAFER, société d'aménagement foncier d'établissement rural a pour mission d'apporter son concours aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui leur sont rattachés pour la mise en œuvre d'opérations foncières, notamment par la constitution de réserves favorisant les objectifs généraux d'aménagement du territoire et de développement rural, ainsi que la protection de la nature et de l'environnement ; c'est pourquoi elle s'est vu confier, par le département du Pas-de-Calais, interlocuteur unique pour les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, les actions foncières.

Cet engagement marque bien l'importance que le Conseil Général du Pas-de-Calais accorde à la réalisation de cet ouvrage, outil de développement durable au service d'un territoire. Les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais sont d'ailleurs les premières collectivités à s'engager financièrement pour la réalisation de cet ouvrage aux côtés de Voies navigables de France. A travers cet engagement, les départements démontrent toute l'importance qu'ils accordent à la concrétisation de ce projet pour l'aménagement du territoire départemental et le respect de son agriculture.

Les 7 clés du projet Canal Seine-Nord Europe



- 1 Le maillon manquant entre les bassins de la Seine et du Nord-Pas de Calais
- 2 De nouvelles solutions logistiques pour améliorer la compétitivité des entreprises grâce aux nombreux atouts de la voie d'eau
- 3 Une contribution à l'aménagement du territoire
- 4 Le développement de l' "hinterland" des ports maritimes français
- 5 L'accessibilité des marchandises au cœur des grandes agglomérations
- 6 L'inscription du développement durable dans les politiques de transport
- 7 Des potentialités hydrauliques et touristiques

Coût du projet : 3,17 milliards d'euros

Le Canal Seine-Nord Europe en quelques chiffres :

- 106 kilomètres de long,
- 54 mètres de large,
- 4,5 mètres de profondeur,
- 55 millions de m³ déplacés,
- 7 écluses,
- 3 ponts-canaux,
- 59 ponts routiers et ferroviaires,
- 4 plates-formes d'activités,
- 5 quais céréaliers,
- 2 quais de transbordement,
- 5 équipements pour la plaisance,
- 2 bassins réservoirs d'eau.



Calendrier prévisionnel :

- Début 2008 : Déclaration d'Utilité publique
- 2009 : Démarrage des travaux
- 2013*: Mise en service du Canal Seine-Nord Europe, selon le mode de financement choisi

*en contrat de partenariat public-privé, 2015 en maîtrise d'ouvrage publique.